

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1968 B 00041
Numéro SIREN : 716 820 410
Nom ou dénomination : 3F OCCITANIE

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2023 sous le numéro de dépôt 2875

3F OCCITANIE

Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré au capital de 98.205.142,68 euros
Siège social : 12 rue Jules Ferry – 81200 MAZAMET
716 820 410 RCS CASTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2022 **- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL -**

Sur convocation de sa Présidente adressée à chacun des membres, le Conseil d'administration de la société 3F OCCITANIE s'est réuni le MARDI 28 JUIN 2022 à 10h :

- à l'Hôtel Causséa à Castres (81100) Espace Entreprise, 38 avenue de la Montagne Noire
- ainsi que par visioconférence conformément à l'article 1 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration permettant la participation au conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

PARTICIPENT EN PRESENTIEL :

Mme Martine BESSIERE	Présidente
La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet <i>Représentée par Mme Jacqueline Cabrol</i>	Administratrice
Le Conseil Départemental du Tarn <i>Représenté par M. Houllès</i>	Administrateur
IMMOBILIERE 3F <i>Représentée par M. Alain Denat</i>	Administratrice
ACTION LOGEMENT IMMOBILIER <i>Représentée par M. Chabbert</i>	Administratrice
M. Jacques PECHON	Administrateur
Madame Christine TAFFANELLI-SOUCHON	Administratrice
Mme Anne JAUSEAU	Administratrice
M. Xavier PAGES	Administrateur
Mme Ingrid VANMOE	Administratrice
Mme Martine VANPETEGHEM	Administratrice
Mme Jacqueline DUATIS	Administratrice locataire
M. Marcel DESSON	Administrateur locataire

PARTICIPENT EN VISIOCONFERENCE :

TOULOUSE METROPOLE <i>Représentée par Mme Katzenmayer</i>	Administratrice
Mme Béatrice MORTIER	Administratrice
Mme Liliane DI PAOLO RAMADE	Administratrice locataire
M. Pierre MONLEZUN	Représentant CSE

SONT ABSENTS ET EXCUSES

Mme Ynes GUILLEMART
Mme Tatiana COFFIE
M. David DAVAINNE

Administratrice
Administratrice
Représentant CSE

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE

M. Thierry SURE
Mme Marie-Pierre HELENIK

M. Jean-Pierre MOTTE

M. Thomas JOLY

M. Pascal CROS

Mme Laurence TROADEC

Directeur Général
Directrice Administrative et
Financière
Directeur de la Relation
Clientèle et des Territoires
Directeur du Développement,
de la Promotion et de la
Réhabilitation
Directeur Technique et du
Patrimoine
Chargée de mission

Madame Martine BESSIERE préside la séance.

Madame Laurence TROADEC est désignée secrétaire de séance.

La Présidente constate que le quorum est atteint avec la participation d'au moins la moitié des administrateurs et certifie qu'elle a bien identifié la voix des administrateurs participant à distance à la réunion. Elle remercie les membres du Conseil de leurs présences.

Mme Bessière souhaite tout particulièrement la bienvenue à Mesdames Christine TAFFANELLI-SOUCHON et Béatrice MORTIER ainsi qu'à Monsieur Jacques PECHON, nouveaux administrateurs nommés lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue ce jour et les remercie d'avoir accepté de siéger au conseil d'administration de 3F Occitanie.

Les administrateurs se présentent aux membres du Conseil.

Les membres sont informés de l'enregistrement audio de la séance du Conseil, enregistrement qui sera détruit après retranscription des débats.

La Présidente rappelle ensuite que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du nouveau Vice-Président – Agrément du nouvel actionnaire

...

1. Nomination du nouveau Vice-Président – Agrément du nouvel actionnaire

La Présidente indique que suite au renouvellement des membres du Conseil d'administration par l'Assemblée générale qui vient d'avoir lieu, il doit être procédé à la nomination du Vice-Président.

Il est précisé que le mandat d'administrateur de Madame Alexia CAILLOUX n'ayant pas été renouvelé, il est par conséquent proposé aux membres du Conseil de nommer :

- **Monsieur Jacques PECHON**, représentant CFE-CGC
de nationalité française, né le 27 février 1956
demeurant à Bioulaygue - 31590 VERFEIL

en qualité de Vice-Président pour la durée de son mandat d'administrateur.

Par ailleurs, en application de l'Article 11 des statuts « Conditions mises à l'exercice des fonctions d'administrateur », la Présidente propose au Conseil :

- d'agréer M. Jacques PECHON en qualité de nouvel actionnaire
- de faire procéder par IMMOBILIERE 3F au prêt d'une action à son profit.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la nomination de M. Jacques PECHON en qualité de Vice-Président, pour une durée de trois (3) ans et agrée M. PECHON en qualité de nouvel actionnaire.

M. Pechon remercie le Conseil pour la confiance témoignée.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente déclare la séance levée à 12h40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et un administrateur.

La Présidente



Un administrateur

Extrait certifié conforme,

Le 27 juillet 2022

Martine BESSIERE

Présidente



3F OCCITANIE

SA au capital : 98.205.142,68 €
12 rue Jules Ferry - 81200 MAZAMET
716 820 410 R.C.S Castres

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022 **- EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL -**

Le mardi vingt-huit juin deux mille vingt-deux à 9h30, les actionnaires de 3F OCCITANIE, société anonyme d'habitations à loyer modéré, au capital de 98.205.142,68 €, dont le siège social est sis à Mazamet (81200), 12 rue Jules Ferry, se sont réunis en assemblée générale ordinaire :

- en présentiel au CAUSSEA situé à CASTRES (81100) Le Causse – Espaces Entreprises
38 avenue de la Montagne Noire
- et par visio-conférence

sur convocation en date du 13 juin 2022, adressée par le Conseil d'administration, dans la forme prescrite par les statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents à l'assemblée, tant en leur nom que comme mandataires ou qui sera signée ultérieurement par les actionnaires participant à distance, après que leur voix ait bien été identifiée.

Mme Martine BESSIERE préside la séance.

M. Thierry SURE représentant, selon pouvoir spécial, IMMOBILIERE 3F, ainsi que M. Didier HOULES, représentant, selon pouvoir spécial, le Conseil Départemental du Tarn, deux actionnaires présents et représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Mme Laurence TROADEC est désignée comme secrétaire.

Sont également présents :

- M. Alexandre PAGANEL du Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes participant par visio conférence
- Mme Marie-Pierre HELENIAC, Directrice Administrative et Financière, M. Jean-Pierre MOTTE, Directeur de la Relation Clientèle et des Territoires, M. Pascal CROS, Directeur Technique, M. Thomas JOLY, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage
- M. Pierre MONLEZUN, membre du CSE.

Le bureau étant ainsi composé, la Présidente constate que d'après la feuille de présence, les 10 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 6.403.895 actions sur les 6.443.907 actions composant le capital social.

L'Assemblée générale réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, et étant ainsi en mesure de délibérer sur la totalité des points inscrits à l'ordre du jour, est déclarée régulièrement constituée.

Il est précisé que, compte tenu des règles de la loi n°2003-710 du 1er août 2003, les voix pouvant s'exprimer au sein de cette assemblée sont au nombre de 64.172.322 sur les 64.439.070 voix au total.

La feuille de présence, certifiée par les membres du bureau, restera déposée au siège social conformément à la loi.

La Présidente dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ...

La Présidente rappelle à l'assemblée que le rapport du Conseil d'administration, les rapports du Commissaire aux comptes et les projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

Elle rappelle ensuite que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ...
- Ratification de la cooptation d'administrateurs
- Renouvellement/Non-renouvellement d'administrateurs
- ...
- Pouvoirs en vue des formalités

...

Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, décide de ratifier la nomination de **Madame Ynes GUILLEMART** comme administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 12 avril 2022, en remplacement de Monsieur Renaud MARTINET, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de **Madame Alexia CAILLOUX** arrive à expiration ce jour, décide de ne pas procéder à son renouvellement et nomme en remplacement :

- **Monsieur Jacques PECHON**, né le 27/02/1956, demeurant à Verfeil (31590) Bioulaygue

pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Nous vous précisons que Monsieur PECHON a déclaré par avance accepter les fonctions d'administrateur et n'être frappé d'aucune incapacité susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il exercera ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de **Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES** arrive à expiration ce jour, décide de ne pas procéder à son renouvellement et nomme en remplacement :

- **Madame Christine TAFFANELLI-SOUCHON**, née le 13/09/1960 à TOULON
Demeurant La Tuilerie - 22 route de Cuq Toulza - 81470 AGUTS

pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Nous vous précisons que Madame TAFFANELLI-SOUCHON a déclaré par avance accepter les fonctions d'administratrice et n'être frappée d'aucune incapacité susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle exercera ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de **Monsieur Samuel HERVE** arrive à expiration ce jour, décide de ne pas procéder à son renouvellement et nomme en remplacement :

- **Madame Béatrice MORTIER**, née le 24/05/1971
Demeurant 111 avenue de Figuière – 34970 LATTES

pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Nous vous précisons que Madame MORTIER a déclaré par avance accepter les fonctions d'administratrice et n'être frappée d'aucune incapacité susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle exercera ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de **Monsieur Xavier PAGES** arrive à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Nous vous précisons que Monsieur PAGES a déclaré par avance accepter le renouvellement de ses fonctions d'administrateur et n'être frappé d'aucune incapacité susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il exercera ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Dixième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de **Madame Jacqueline PLANO** arrive à expiration ce jour, décide de ne pas procéder à son renouvellement et nomme en remplacement :

- **Madame Tatiana COFFIE, demeurant Maison E6, 2 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE**

pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Nous vous précisons que Madame COFFIE a déclaré par avance accepter les fonctions d'administratrice et n'être frappée d'aucune incapacité susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle exercera ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

...

Douzième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, pour mettre en œuvre celle-ci et notamment accomplir les formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

La Présidente
Martine BESSIERE

Les scrutateurs
Thierry SURE et Didier HOULES

La secrétaire
Laurence TROADEC

Copie certifiée conforme,

Le 27 juillet 2023

Martine BESSIERE



Présidente